

**COMITE SYNDICAL DU SMEAT
DU 15 SEPTEMBRE 2009
A TOULOUSE - Immeuble le Belvédère**

2-3

2^{ème} MODIFICATION DU PLU DE FONSORBES

L'an deux mille neuf, le quinze septembre à neuf heures, s'est réuni, sous la présidence de Antoine MAURICE, membre du Bureau, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse, lors d'une deuxième séance, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du neuf septembre 2009.

Délégués présents

GRAND TOULOUSE	
CASSIGNOL Jean-Louis GERMAIN Louis GOIRAND Philippe	MAURICE Antoine MONTAGNER Guy
SICOVAL	
MURETAIN	
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond	
AXE SUD	
COTEAUX BELLEVUE	
HERS ET GARONNE	
COLLEGE DES COMMUNES	
GRIMBERT Georges MOYET Jean-Louis	MICHEL Frances

Délégué titulaire ayant donné pouvoir

MIRC Stéphane, représenté par M. ALEGRE

Délégués titulaires excusés

AREVALO Henri
AUBERT Alain
BELAUBRE Elisabeth
BELLOUBET Nicole
BENYAHIA Daniel
BEYNEY Georges
BOUDOU Dany
BRIANCON François
BRISSENET Jean-Louis
CARASSOU Stéphane
CARLES Joseph
CARNEIRO Grégoire
CARREIRAS Joël
CHARLES Daniëlle
COHEN Pierre
COLL Jean-Louis
COMMENCE Jean-Claude
COQUART Dominique
CROQUETTE Martine
CUJIVES Romain
De FALETANS Gilles

DESCLAUX Edmond
DUCERT Claude
DUHAMEL Thierry
DUPLANTE Pierre
ESCOULA Louis
FABRE Jean-Michel
FAIVRE Claudia
FEDOU Maxime
FILLOLA Alain
FONTES André
FOURNIER Denis
FRANCHINI Paul
GARRIC Amapola
GRIMAUD Robert
GUERIN Philippe
GUILLOT René
GUTH Catherine
LANGE Régine
LOZANO Guy
MANDEMENT André
MARCIEL Alexandre

MARQUIE Bernard
MATEOS Henri
MERONO Claude
MORIN Etienne
PARDILLOS José
PY Dominique
RAYNAL Claude
REME Jean-Michel
SANCHEZ Francis
SAVIGNY Thierry
SIMON Michel
SOTTIL Alain
SUAUD Thierry
SUSIGAN Alain
SYLVESTRE Arlette
TOUCHEFEU Claude
VALADIER Jean-Charles
VALETTE François-Régis
ZINA-RAGGOUA Zohra

Délégués suppléants excusés

BERAIL Bernard
BOURG Jean-Claude
CASSETA Jean-Baptiste
CASSAGNE Jean-Claude
COHEN Jacques
DADOU Gilles
DAUVEL Philippe

DUFOUR Claude
ESPIC Xavier
FERRE Christian
GEIL-GOMEZ Sabine
GIL Daniëlle
GUEGAN Raymond
LAVIGNE Christian

LOIDI Robert
MIGUEL Henri
MOGICATO Bruno
MORINEAU Christine
RIEUNAU GUY
SAINTE-MARIE Alain
SERNIGUET Hervé

Nombre de délégués En exercice : 69

Présents : 9

Votants : 10

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 10

La commune de Fonsorbes est incluse dans le périmètre du SMEAT depuis le 28 juillet 2005, mais n'est pas couverte par le SDAT valant SCoT.

Par courrier en date 23 avril 2009, elle a notifié au SMEAT, conformément aux dispositions des articles L 123-8 et L 123-13 du Code de l'Urbanisme, son projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU), avant ouverture de l'enquête publique qui se déroule du 7 septembre 2009 au 8 octobre 2009 inclus.

Le projet de modification du PLU de la commune de Fonsorbes a pour objet :

- de supprimer l'Emplacement Réservé n°28 concernant la réalisation du lycée et de ses équipements sportifs, la majeure partie des aménagements prévus ayant été réalisée ;
- de reclasser 3 800 m² n'étant pas utilisés dans le cadre des aménagements du lycée, du secteur 1AUc en secteur 1AUf ;
- de créer un espace à planter en limite de secteurs à vocation commerciale et résidentielle des « Moundinats » ;
- d'apporter des ajustements mineurs au règlement de la zone 1AU ;

Il est relevé que la présente modification a pour objet d'apporter des ajustements réglementaires sur un secteur devant recevoir, à terme, un aménagement à caractère commercial, dont la définition n'est aujourd'hui pas connue.

Le SMEAT souligne, à cet égard, que la taille et la nature des opérations susceptibles d'être accueillies sur le secteur 1AUf, seront susceptibles d'avoir un impact important sur le fonctionnement urbain de la commune et sur l'ensemble de ce secteur géographique (desserte, flux, ...).

Le SMEAT indique également que ce projet devra être compatible avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU qui voue cette partie du territoire à une zone d'activités tertiaires avec mixité des fonctions mais également s'inscrire dans le cadre des grandes orientations de la Charte InterSCoT et des travaux en cours pour l'élaboration du SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine (notamment le Document d'aménagement commercial, approuvé en Comité Syndical le 17 juin 2009).

C'est pourquoi, le SMEAT invite la commune à adopter un principe de prudence concernant l'aménagement de ce secteur, dans l'attente de l'approbation du futur SCoT.

Le Comité Syndical,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en voir délibéré, décide :

Article premier :

D'inviter la commune de Fonsorbes à adopter un principe de prudence concernant l'aménagement du secteur 1AUf, dans l'attente de l'approbation du futur SCoT.

Article 2 :

D'attirer l'attention de la commune sur les difficultés que pourraient présenter, à l'échelle de ce territoire et de l'ensemble de ce secteur, certaines modalités d'urbanisation du secteur 1AUF.

Article 3 :

De notifier la présente délibération à Monsieur le Maire de Fonsorbes et à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Reçu à la Préfecture de la Haute Garonne le 17 septembre 2009

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs

**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,**

Pierre COHEN